

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

06/09/2019

Dossier complet le :

06/09/2019

N° d'enregistrement :

2019\_3942

#### 1. Intitulé du projet

Confortement de la digue de Senlis et de Villemétrie.

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EPTB Entente Oise-Aisne

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

LEROY Julien, Directeur des ouvrages et de l'exploitation

RCS / SIRET

2 0 0 0 7 6 1 3 1 0 0 0 2 4

Forme juridique Syndicat Mixte Ouvert

#### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau	Consolidation ou protection des berges par des techniques autres que végétales vivantes sur une longueur supérieure ou égale à 200 m.

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La digue de Senlis et la digue de Villemétrie sont situées sur le territoire de la commune de Senlis. Les deux digues, d'une longueur totale de 1 450 ml, sont classées en catégorie C par arrêté préfectoral du 13 mars 2013. Une visite technique approfondie, datant de 2014, ainsi qu'une étude de dangers, datant de 2016, ont été réalisées et révèlent d'importants désordres hydrauliques (fuites, renards...) qui fragilisent la structure de l'ouvrage. Il a été décidé d'opter pour des travaux de confortement et stabilisation de l'ouvrage afin de répondre à l'urgence de la situation avec les moyens disponibles.

Il s'agit entre autre de compléter les travaux réalisés en 2013. Au total, environ 710 ml sont concernés par les travaux. 360 mètres linéaires sont concernés sur la digue de Senlis. Les travaux consisteront en un confortement de la digue de la Nonette avec la mise en place d'un rideau de palplanches en corps de digue et d'une recharge drainante aval. Une deuxième tranche de travaux sera réalisée par la suite, sur la digue de Villemétrie (350 mètres environ) qui ne possède actuellement pas de palplanche. D'autre part, au vu de la valeur patrimoniale du déversoir inscrit « monument historique », l'ABF a ordonné de conserver et conforter le déversoir existant. Cette décision a été validé par la DREAL à condition de réaliser, dans un second temps, un nouveau déversoir ayant une capacité supérieure à l'actuel déversoir. Nota Bene : Le nouveau déversoir ne fait pas partie des présents travaux.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Depuis quelques années, plusieurs désordres fragilisant la structure de l'ouvrage et nécessitant des travaux de confortement, ont été observés dont :

- Une surverse survenue au printemps 2013 ;
- Des renards hydrauliques et des érosions du pied de la digue de Senlis côté vallée ;
- Des affaissements en crête.

Ces désordres, qui ont évolué dans le temps, témoignent de la fragilité géo-mécanique et du manque d'étanchéité dans le corps de digue. Plusieurs scénarii de rupture de digues ont été étudiés. Les conséquences de ces ruptures seraient l'inondation d'habitations situées au Sud-Ouest de cette digue et pouvant toucher jusqu'à 178 habitants.

Les objectifs du projet sont donc d'assurer la sécurité de l'ouvrage et des habitations en aval de la Nonette par le confortement des deux digues (Senlis et Villemétrie) et du déversoir de la digue de Senlis.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux s'effectueront sur la période : fin 2019 - fin 2020 (5 mois pour la digue de Senlis - 3 mois pour la digue de Villemétrie). Le chantier sera accessible par un chemin de 3m de largeur, constitué d'une piste en terre renforcée localement par des apports de matériaux, qui seront retirés en fin de chantier. L'emplacement du site d'accès aux engins, de livraison et de stockage des matériaux se trouvera sur les parcelles BC 43 et BC 35 qui possèdent une zone d'accueil déjà existante pour les engins de chantier pour la digue de Senlis et la parcelle 83 pour les travaux liés à la digue de Villemétrie. La parcelle AZ 157 (appartenant à la commune) pourra également être utilisée pour l'installation de chantier si nécessaire. Toutefois, celle-ci devra être évitée tant que possible afin de réduire les incidences sur le milieu. L'installation du chantier nécessitera ensuite l'abattage d'une trentaine d'arbres, en bordure du canal. Les travaux commenceront par des travaux de décapage et de dépose des matériaux, puis les travaux de palplanches et de recharge drainante, côté vallée suivront. Enfin, les travaux de pérennisation du déversoir et la recharge des tronçons affaissés (jusqu'aux côtes du terrain naturel) seront entrepris. En fin de chantier, la mise en œuvre de terre végétale issue du site permettra de remettre en état le site après les travaux. A savoir, les travaux réalisés sur la digue de Villemétrie sont concernés par la présence de canalisations de gaz. Les travaux se trouvant sur la servitude, seront différents. Afin d'éviter toute vibration, aucun battage n'est possible sur environ 20m. C'est pourquoi, les travaux conforteront la digue par apport de matériaux drainants. En parallèle du chantier, des mesures seront mises en place pour compenser la coupe d'arbres et l'emprise sur la zone humide : la parcelle 72 sera reforestée sur environ 1 000 m<sup>2</sup> et des mares en pas japonais seront créées sur 1600 m<sup>2</sup>, sur la parcelle 39.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Lors de la phase d'exploitation, la digue sera renforcée. Le risque de rupture de digue et dans une moindre mesure, d'apparition de renards hydrauliques sur ce tronçon sera faible. Le déversoir sera réparé. Les zones de chantier seront remises en état. Les interventions seront limitées à des contrôles réguliers de l'ouvrage et des entretiens courants annuels.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à plusieurs réglementations :

- Autorisation spéciale préfectorale requise au titre de l'article R341-10 du code de l'environnement car le projet se trouve en site classé et une autorisation requise au titre de l'article L.621-32 et L632-2 du code du patrimoine car le projet se trouve dans les abords de monuments historiques portée par la DP avec avis conforme de l'ABF,
- Déclaration Préalable (DP) au titre de l'article R421-17 du code de l'urbanisme pour les travaux de la digue et du déversoir,
- Porter à connaissance au titre de la loi sur l'eau,
- DIG pour les travaux d'entretien en phase d'exploitation.

La note des procédures concernées réalisée par la DDT est jointe en annexe.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Travaux sur la digue de Senlis	366 ml
Travaux sur la digue de Villemétrie	350 ml
Rechargement sur la digue de Senlis à la côte initiale de l'ouvrage	330 ml
Rechargement sur la digue de Villemétrie à la côte initiale de l'ouvrage	180 ml

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Senlis (60)

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. 2° 60' 01" 21 Lat. 49° 19' 97" 16

Point d'arrivée : Long. 2° 60' 85" 09 Lat. 49° 19' 55" 51

Communes traversées :

Senlis (dont hameau de Villemétrie)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

Classées en catégorie C par arrêté préfectoral du 13 mars 2013.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF continentale de type I - Massif forestier de Chantilly / Ermenonville (plus d'1 km).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se trouve au sein du PNR de l'Oise.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le département de l'Oise possédant un PPBE qui a été approuvé lors de la Commission Permanente du 14 avril, mais celui-ci ne couvre pas le secteur d'étude.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le périmètre des abords de Monuments Historiques (MH) du «Domaine de Valgenceuse à Villemétrie, terrasse bordant la rivière La Nonette avec sa balustrade en pierre, les statues et leurs socles ». Les travaux concernent également le déversoir inscrit en tant que MH. Toutefois, les travaux consistent en des travaux de réparation et de confortement de celui-ci, conservant sa configuration initiale.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se trouve au sein d'une large zone humide. Celle-ci est présentée en annexe. L'emprise du projet sera la plus restreinte possible et des mesures de compensation sont prévues.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Senlis est concernée par un Plan de Prévention des Risques inondation : la Vallée de la Lys Supérieure prescrit le 28/12/2000 (Inondation par crue).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné. Les captages principaux se situent plus au Nord de la commune de Senlis.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve pas dans les sites inscrits. le site le plus proche est : « Vallée de la Nonette » à l'Ouest du projet.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se trouve à proximité de zones Natura 2000 (à plus de 1 km) : ZPS - FR2212005 - Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du roi
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon les articles L.341.1 à 22 du code de l'environnement, le projet intercepte le périmètre du site classé « Foret d'Ermenonville, De Pontarmé, de Haute Pommeraie, Clairière et Butte Saint Christophe » à l'Est.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet demandera l'apport de matériaux issus de carrière agréée. Ceux-ci sont composés de sables graveleux (pour les remblais drainants de la digue) et de graves non traitées, issues de carrière pour le chemin d'accès qui seront déposées après chantier. D'autre part, des enrochements proviendront également de carrière agréée pour réaliser le déversoir.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va générer des perturbations sur la flore et la faune associées, présentes en contrebas de la digue. La zone humide n'a pas pu être évitée car elle se situe en contact direct avec l'ouvrage, mais son emprise a été limitée au maximum nécessaire afin d'assurer la sécurité hydraulique de l'ouvrage. De plus, une trentaine d'arbres devront être coupés afin d'accéder à la zone et sécuriser les ouvrages. Une plantation d'arbres sur la parcelle 72 est prévue pour compenser cette incidence. D'autre part, il est également prévu de compenser les incidences du projet sur la zone humide impactée.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à plus de 1 km de la zone Natura 2000 la plus proche. Le site N2000 est constitué de boisements, abritant notamment l'Engoulevent d'Europe. Le projet n'aura pas d'incidences sur Natura 2000. Toutefois, la plantation d'un boisement humide (compensation) sera favorable à la population d'Engoulevents et à la faune et la flore de façon générale.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet a des incidences sur le boisement du site classé. En effet, les arbres en bordure de digue devront être abattus pour la sécurité de l'ouvrage et son accessibilité. Néanmoins, des mesures de compensation assureront la plantation d'arbres au sein du site classé sur la parcelle 72 au Sud-Est.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'a pas d'incidence sur la consommation d'espaces naturels, agricoles et maritimes. Néanmoins, la coupe d'arbres sera compensée.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Deux canalisations de gaz naturel traversent la digue de Villemétrie. Celles-ci seront prises en compte lors des travaux. (Cf. Annexe pour l'implantation de la canalisation). Les travaux entrepris sur la portion concernée, éviteront toute vibration.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est soumis au risque d'inondation et potentiellement, de rupture de digue. Le projet participe directement à cette sécurisation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seulement en phase de travaux, les engins de chantier généreront du trafic et des déplacements (apports de matériaux, engins nécessaires aux travaux). Des accès au chantier seront favorisés.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera susceptible de générer des nuisances acoustiques (engins de chantier et opération). Toutefois, cette période est temporaire et respectera les arrêtés en vigueur (art. R.1334-31 du code de la santé publique et AP des bruits de voisinage dans l'Oise). Ainsi, les travaux seront interdits, tous les jours de la semaine de 20 heures à 7 heures, toute la journée des dimanches et jours fériés, à l'exception des interventions d'utilité publique en urgence (tels que dépannages), qui devront être signalés à l'autorité municipale.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet peut générer des vibrations, lors de la mise en place des palplanches (en fonction de la méthode proposée par l'entreprise qui sera choisie). Aucune vibration ne sera générée à proximité des canalisations de gaz.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux auront lieu en journée, donc sans émission lumineuse.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des poussières seront potentiellement générées par les travaux. Toutefois, celles-ci ne sont pas significatives et seront produites sur une courte durée. Si le chantier intervient en période sèche, un arrosage des pistes de chantier sera effectué pour limiter les risques d'envol de poussière.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de modifications particulières. A la suite des travaux, la digue de la Nonnette sera remise en état et les mesures de compensation permettront de promouvoir les espaces naturels du site classé (plantation des arbres coupés en pied de digue sur la parcelle, zone de compensation pour les surfaces de zones humides impactées).

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les zones d'accès au chantier devront être remise en état. Une plantation est prévue pour compenser la coupe d'environ 36 arbres sur la parcelle 72. Celle-ci est située en zone humide et en continuité avec le site classé. Il sera préconisé d'intervenir avec prudence avec les engins de chantier afin d'éviter d'impacter la parcelle.

D'autre part, la zone de remblai, liée au confortement de la digue se trouve en zone humide. Cette zone est nécessaire pour assurer la durabilité et la sécurité de la digue. La zone de remblai a été dimensionnée afin d'avoir la plus faible emprise sur la zone humide. La perte possible de ZH liée à l'entrepôt de matériaux drainant s'élève à 1600 m<sup>2</sup>. La parcelle 39 située au sud du projet accueillera la mesure de compensation (création de zone humide en bordure du périmètre de Zone Humide inventorié au SAGE par la création de mares en pas japonais).

D'autres mesures seront proposées pour éviter les rejets polluants sur le site (kit antipollution, procédure d'urgence en cas de déversement accidentel, etc...).

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu de la détérioration de l'ouvrage, les travaux doivent être entrepris rapidement afin d'éviter tout risque de rupture de digue. Le projet permet de sécuriser hydrauliquement la digue et protège les habitats et population en contrebas.

Les incidences du projet sur l'environnement sont principalement liées aux aspects architecturaux et aux enjeux liés au milieu humide. Ces enjeux sont analysés dans le cadre des différents dossiers montés au titre du code de l'environnement, du patrimoine et de l'urbanisme (cf. partie 4.4). Les mesures mises en place assureront la continuité écologique et compenseront les incidences sur le boisement et la zone humide. Dans ce contexte, les principaux effets du projets seront donc pris en considération. Une évaluation environnementale n'apporterait donc que peu de données supplémentaires quant à l'analyses des impacts environnementaux du projet.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe 1 : Cartographie des différents périmètres de protection  
Annexe 2 : Plan topographique des coupes d'arbres  
Annexe 3 : Zones Humides  
Annexe 4 : Risques technologique  
Annexes 5 : Photographies des dégâts occasionnés en 2012 et 2013

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Compiègne

le, 07/08/19

Signature

**Julien LEROY**  
Directeur des ouvrages et  
de l'exploitation

**Entente Oise-Aisne**  
11 cours Guynemer  
60200 COMPIEGNE  
Tél : 03 44 38 83 83  
[www.oise-aisne.net](http://www.oise-aisne.net)